



préavis terrain agricole

Par **gazoline**, le **30/08/2021** à **17:50**

Suite a l'envoi d'un préavis a un agriculteur en 2014 , concernant l'arret d'entretien de mon terrain, je voudrais savoir , si aujourd'hui et à sa demande je lui autorise une fois dans l'année a faire un parc pour ses vaches (sans contrat ni rémunération) cela remet-il en cause mon préavis?.

MERCI DE VOTRE REPONSE.

Par **Marck.ESP**, le **30/08/2021** à **18:01**

Bonjour

Usuellement, on passe soit par un commodat, soit un prêt à usage qui est un contrat par lequel un propriétaire met ses terres à disposition d'un exploitant agricole et cela à titre gratuit.

A charge pour l'exploitant d'entretenir lesdites terres.

Soit la mise à disposition de terres si elle porte sur une petite superficie, celle-ci est exclue du statut du fermage.

Voir les limites fixées par la préfecture.